Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -695-2023

Règlement 695-2023 modifiant le règlement numéro 677-2022 instaurant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal tel que déjà modifié par les règlements 682-2022 et 692-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 3 octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement 695-2023 instaurant un moratoire concernant l'émission de permis de construction de bâtiments obligés de se raccorder à l'aqueduc municipal tel que déjà modifié par les règlements 682-2022 et 692-2023

QUE le 2 octobre 2023 la Municipalité a procédé à une consultation publique.

QUE le règlement numéro 695-2023 sera officiellement en vigueur ce 4 octobre 2023;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce quatrième jour du mois d'octobre 2023.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier